

Tél 01.60.23.14.19 Courriel ce.0770552G@ac-creteil.fr	<input type="checkbox"/> Maternelle <input checked="" type="checkbox"/> Élémentaire <input type="checkbox"/> Primaire	<input checked="" type="checkbox"/> 1 ^{er} trimestre <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} trimestre <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} trimestre <input type="checkbox"/> extraordinaire	Le 19/11/2021 De 18h à 20h05
Président(e) de séance : MME ALLEGRE		Secrétaire de séance : MME SIMON GUEFFIER	

Présents :

Municipalité : M. Sarazin, Mmes Juracek et Mesure

Parents élus : Mmes Arsene, Brosseau-Rodrigues, Hameed, Fayette, Fraigne, Trugeon Frise, Da Rosa

EN : Mmes Allègre, Salhi, Cottray, Tondu, Simon-Gueffier, Lauvergeon, Ms Nicolaï et Meaux

Absents excusés : Mme Pétilion, Mme Le Meur (Psychologue scolaire), M Soulié(DDEN), M. Moulhiac (IEN)

Absents :

1/ PRÉSENTATION DES PARTICIPANTS ET RÔLE DU CONSEIL D'ÉCOLE

Présentation des participants

- L'équipe pédagogique
- Les représentants des parents d'élèves
- Les représentants de la commune

Composition et rôle du conseil d'école

(Rappel des textes de références : Code de l'éducation, article D411-1, article D411-2, article D411-3, article D411-4)

Le conseil d'école est composé du directeur de l'école qui le préside, du maire et/ou de son représentant, des professeurs, des représentants des parents élus en nombre égal au nombre de classe, du délégué départemental de l'éducation nationale. L'inspecteur de l'Education nationale y assiste de droit. Les suppléants peuvent assister au conseil d'école, sans prendre la parole, sauf quand il remplace un titulaire absent.

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre mais il peut être réuni à titre exceptionnel à la demande du directeur de l'école, du maire ou de la moitié de ses membres.

Le président établit l'ordre du jour.

Le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école, établit le projet d'organisation de la semaine scolaire, donne son avis sur le projet d'école et sur son fonctionnement, adopte le projet d'école, est consulté pour l'utilisation des locaux en dehors du temps scolaire, est informé des choix pédagogiques effectués par l'équipe enseignante.

Question des parents : « Peut-on utiliser la cour de récréation pour le stationnement des exposants de la bourse aux jouets ? »

Réponse : L'équipe pédagogique n'y voit pas d'inconvénient. La mairie en revanche refuse l'utilisation de la cour car il y a eu par le passé un incident avec une voiture dont le moteur a fui. La mairie a dû ensuite s'occuper de nettoyer la tâche d'huile ce qui s'est avéré assez difficile. La mairie préfère donc préserver l'intérieur de l'école pour des raisons de sécurité. En revanche, la municipalité rappelle qu'elle est tout à fait favorable à l'utilisation du parking et de la raquette pour l'organisation de cette bourse aux jouets.

2/ ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE L'ÉCOLE

Présentation de l'équipe

8 enseignants ; 3 AESH ; 1 psychologue de l'éducation nationale ; 1 enseignante UPE2A ; 1 enseignante EFIV

Effectifs

À ce jour, nous avons 182 élèves : 53 CE2, 70 CM1 et 59 CM2 répartis sur 7 classes (moyenne : 26 élèves par classe).

- 27 CE2, dans la classe de Mme Tondu,
- 26 CE2, dans la classe de Mme Pétilion,
- 27 CM1, dans la classe de Mme Allègre et Mme Salhi,
- 27 CM1, dans la classe de Mme Simon Gueffier,
- 24 CM1-CM2, dans la classe de Mme Cottray,
- 26 CM2, dans la classe de M Meaux,
- 25 CM2, dans la classe de M Nicolai.

3/ RÉSULTATS DES ÉLECTIONS

1 liste de parents APE ; 7 titulaires, 4 suppléants

336 inscrits, 169 votants, 28 blancs ou nuls, 141 exprimés

Le taux de participation est en baisse. Le taux s'élève cette année à 50,30 contre 57,78 l'an passé.

Les noms des parents élus sont les suivants :

Titulaires : Mmes Arsène, Hameed, Brosseau Rodrigues, Da Rosa, Trugeon Frise, Fayette, Fraigne.

Suppléants : Mmes Trugeon Frise, Fauvet, Felix

La participation est en baisse.

Les membres de l'APE remettent un chèque de 905 euros ce qui représente 5 euros par élève. Ce don a été rendu possible grâce à l'organisation de diverses manifestations l'an passé (brocante, vente de chocolats...)

4/ VOTE ET APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE

Ne peuvent voter que les enseignants, les parents titulaires ou suppléants s'il n'y pas assez de parents titulaires, le maire, son adjoint aux affaires scolaires, le DDEN, les membres du RASED ainsi que l'Inspecteur de l'Éducation Nationale ou son représentant.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'école est identique à celui de l'an passé.

Il s'agit d'un document officiel dont chaque article fait référence au règlement départemental des écoles de Seine et Marne.

Ainsi nous nous devons de faire appliquer les-dits articles afin de rester dans le cadre prévu par la loi.

Les règles sanitaires actuelles (horaires échelonnées, port du masque, ...) ne sont que des directives appliquées temporairement et n'entrent pas dans ce cadre.

Est-ce qu'il y a des objections ou des demandes de modifications ?

→ Vote du règlement à l'unanimité

Mme Allègre évoque les mesures spécifiques concernant les jeux dangereux, cela est particulièrement d'actualité, notamment en raison d'une certaine série actuellement diffusée sur une plateforme de streaming.

Les parents d'élèves questionnent le conseil d'école au sujet de l'interdiction des cartes Pokemon.

Les enseignants confirment qu'elles sont interdites sur temps scolaires et périscolaire.

Charte de la laïcité

La charte de la laïcité doit aussi être respectée sans interprétation.

Textes de référence : Charte de la laïcité à l'École, Circulaire n°2013-144 du 6 septembre 2013.

Ces documents seront dans les cahiers de liaison et devront être signés par les familles.

5/ SÉCURITÉ À L'ÉCOLE

Vigipirate

Avec le plan Vigipirate encore actif, et au niveau alerte attentat, aucun adulte étranger à l'école n'a le droit d'y accéder sans autorisation préalable.

Pour les intervenants et les accompagnateurs ayant accès à l'école un contrôle de l'identité ainsi qu'un contrôle visuel des sacs pourra être fait.

Alerte incendie

Le premier exercice incendie a été réalisé le 11 octobre à 9h. Élèves et enseignants étaient prévenus. L'évacuation s'est bien déroulée, en 1 minute et 40 secondes (fin des appels comprise).

Le déclenchement de l'alerte s'est fait à la corne de brume par Mme Allègre. Les parents d'élèves questionnent le conseil d'école au sujet de l'utilisation de la corne de brume.

Mme Allègre explique qu'il s'agit d'une procédure réglementaire. Mme Mesure confirme qu'il s'agit en effet d'une réglementation liée à la catégorie de bâtiments.

Mme Allègre précise qu'à la prochaine alerte, elle déclenchera l'alerte depuis l'intérieur du bâtiment afin de vérifier que le signal est audible depuis sa classe.

Lors du prochain exercice, ni les élèves, ni les enseignants ne seront prévenus.

Mme Mesure explique que les équipes du périscolaire vont aussi réaliser des exercices d'évacuation et PPMS.

PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité)

Le PPMS a été revu en début d'année avec les enseignants et l'inspection. Les lieux de sortie et les lieux de confinement ont été adaptés en fonction des situations.

Un PPMS attentat-intrusion aura lieu le 29 novembre à 11h. Un scénario a été imposé par l'inspection : intrusion de plusieurs individus par l'entrée principale.

Mme Allègre demande si un membre de l'équipe municipale sera présent.

Mmes Juraceck et Mesure prennent note de la question.

Mme Mesure explique les procédures d'alerte qui sont mises en place dans les groupes scolaires Bailly et Tesson. Mme Allègre prend note et n'hésitera pas à modifier les procédures de notre groupe scolaire de manière à gagner en efficacité.

Un exercice de confinement de type tempête, dont la date n'est pas définie, sera effectuée ultérieurement.

Ces exercices (incendie et PPMS) permettent de mettre en évidence et de faire remonter au niveau académique les problèmes relevés. Cela permet aussi à l'école de réajuster certains points.

DUERP (Document Unique de l'Évaluation des Risques Professionnels)

Le DUERP va être revu avec la mairie et des parents d'élèves plus tard dans l'année.

Protocole sanitaire

Nous sommes au niveau 2 du protocole sanitaire.

Cf EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS

Question des parents : « Pourquoi lors de l'absence d'un maître, l'école dit aux parents que les collègues ne peuvent pas prendre en charge les enfants à cause du brassage, la mairie leur en informe du contraire ? »

Réponse : Le protocole est clair, au niveau 2, la limitation du brassage par niveau est obligatoire.

Mme Allègre présente au conseil d'école le protocole sanitaire en vigueur. L'équipe reconnaît bien volontiers la contrainte que cela représente, notamment quand les parents doivent se réorganiser à la dernière minute.

Des tests salivaires ont été réalisés mardi 16 novembre : 113 familles ont donné leur consentement. Il semble qu'aucun élève testé soit positif à la COVID.

6/ VIE DE L'ÉCOLE

APC (Aide Pédagogique Complémentaire)

Elles ont lieu sur des mardis, jeudis ou vendredis avec des élèves identifiés. Les parents sont prévenus à l'avance les informant des dates, heures et des objectifs de ces APC. Elles ne se font qu'avec leur accord.

Aides spécifiques

PAI (projet d'accueil individualisé) : pour les élèves présentant des pathologies ou des allergies nécessitant des traitements spécifiques.

PAP (plan d'accompagnement personnalisé) : pour les élèves présentant des troubles des apprentissages.

PPS (projet personnalisé de scolarisation) : pour les élèves présentant des handicaps.

Ces trois plans relèvent d'un avis médical.

PPRE (programme personnalisé de réussite éducative) : pour les élèves ayant des difficultés scolaires identifiées ; il permet de coordonner des actions pour apporter une réponse efficace à la prise en charge de difficultés rencontrées par certains élèves dans l'acquisition des connaissances et compétences du socle commun.

Intervenants

Grâce à la municipalité, l'école bénéficie encore cette année des interventions en musique et sport.

- Musique : Monsieur Diaz intervient pour toutes les classes les lundis.

- Sport : Monsieur Bouridah intervient pour toutes les classes les mardis, jeudis et vendredis.

Monsieur Bourdeau, professeur de tennis, intervient sur les 2 classes de CM1 les lundis matins suivant un roulement.

Question des parents : « Les élèves de la classe de CM1/CM2 vont-ils également bénéficier des cours de tennis ? »

Réponse : Les CM1/CM2 iront à la piscine donc ne feront pas le cycle piscine.

Piscine

Les priorités nationales pour l'enseignement de la natation s'orientent vers un apprentissage massé en CE2 et en CM2. Le coût des bus est pris en charge par la mairie.

Les CE2 et les CM2 viennent de terminer leur cycle qui s'est déroulé du 8 novembre au 19 novembre.

Tout s'est bien déroulé malgré quelques retards des bus au retour pour les CM2.

Les enseignants du CM 2 expliquent que les enfants ont passé l'ASSN. La plupart des élèves de CM2 l'ont validé, cela leur évitera de devoir repasser des tests en 6^e.

Les CM1/CM2 de Mme Cottray iront du 22 novembre au 3 décembre.

Bibliothèque

Les accueils ont lieu tous les mardis après-midi pour les CE2, les CM1 et le CM1/CM2. Un roulement est organisé à l'avance, jusqu'au mois de juin.

Projets

- Intervention de l'infirmière scolaire, Mme Carvin pour les CE2 sur l'hygiène de vie. Les CM1 auront une intervention sur Apprendre à Porter secours et les CM2 sur la puberté.

- Participation des CM1 et CM2 à la commémoration du 11 novembre.

La municipalité remercie chaleureusement l'équipe enseignante et les élèves pour leur participation à cette cérémonie très émouvante.

Mme Juracek propose aux enseignants de CM2 de rencontrer les membres de l'association « Nanteuil Mémoire » afin de faire vivre la mémoire Nanteuillaise auprès des plus jeunes.

- Animation sur la forêt pour les CM1 et le CM1/CM2.
- Intervention du SMITOM pour toutes les classes au mois de décembre.
- Marché de Noël le 10 décembre.

L'équipe enseignante se propose de le faire en extérieur. Cela a un côté plus festif et a l'avantage d'éviter les problématiques liées au Covid.

- Semaine olympique en janvier. La mairie a-t-elle reçu notre demande ?

Mmes Juracek et Mesure n'ont pas de retour de la part de M. Lowenstein. Elles vont le solliciter à ce sujet.

- Golf pour toutes les classes au printemps et éventuellement sortie au golf de Boutigny.

- Visite du musée de la grande guerre pour les CM2.

- Projet musical : l'école prévoit de monter une adaptation du projet « Resiste » avec 2 représentations. Il s'agit d'un projet ambitieux impliquant des musiciens et Linda Leterrier. L'équipe enseignante a rédigé un projet de demande de subvention pour financer l'intervention des professionnels.

Les parents d'élèves demandent où en sont les retours concernant le spectacle de l'année dernière. Mme Simon-Gueffier explique que Yonnel Diaz a travaillé tout l'été sur les spectacles des 5 écoles. Notre école est la dernière, il va falloir patienter encore un peu car cela représente beaucoup de travail.

Projet d'école

Le projet d'école va être évalué et l'équipe enseignante devra en rédiger un nouveau. Elle vous le présentera au troisième conseil d'école.

7/ TRAVAUX

L'équipe enseignante remercie la municipalité pour l'ensemble des travaux effectués.

□ Travaux demandés et réalisés :

- Réparation de l'école suite à la tempête. Aides précieuses de la mairie pour réinstaller les classes.
- Installation d'un TNI dans la classe de Mme Allègre et les aménagements qui en découlent.
- Travaux du quotidien.

Concernant le grillage attenant au préau, M. Sarazin explique que les travaux sont prévus en janvier 2022. Lors de ces travaux, le petit portillon à l'arrière du préau sera réparé lui aussi.

□ Travaux ou demandes non effectués ; demande maintenue ; nouvelles demandes :

- Serait-il possible d'avoir un retour sur les demandes de travaux car la directrice ne sait pas ce qui va être fait, ce qui n'est pas possible ou ce qui est à l'étude ? → Mme Mesure prend note de la demande et va voir avec l'équipe municipale. M. Sarazin intervient à ce sujet, pour expliquer que l'équipe municipale chargée des travaux vient de changer et doit mettre en place un système plus efficient de communication.

- Serait-il possible de remettre les rideaux dans les classes 3 et 4 ? → la mairie va s'occuper de les replacer après nettoyage et remplacer ceux qui sont manquants.

- Il manque toujours des carreaux donnant sur le couloir de la classe 4. → C'est en commande, pose prévu aux vacances de Noël.

- Serait-il possible d'équiper les dernières classes de TNI c'est à dire 4 ?

- Serait-il possible d'avoir un local dans la cour pour ranger notre matériel de sport ?

La salle des maîtres est engorgée, entre les tables, les bancs, le matériel pédagogique, le matériel de sport et le matériel de l'équipe du périscolaire. L'équipe apprécierait beaucoup d'avoir « un chalet » pour stocker ce matériel.

- Serait-il possible d'avoir des tables dans la salle des maîtres ? (pour 10-12 personnes)

- Serait-il possible de changer les fenêtres du bâtiment central ? Elles sont vétustes.

- Serait-il possible de changer l'ordinateur et l'imprimante du bureau ?

- La connexion internet n'est pas fiable voir insuffisante depuis plusieurs semaines pour l'utilisation de l'équipe enseignante. Les enseignants sont amenés à utiliser des partages de connexion avec leurs outils personnels. Depuis mercredi la connexion internet est rétablie. L'équipe pédagogique remercie la mairie d'avoir réalisé les travaux.

M. Meaux était présent lors de ces travaux. Il a discuté avec les techniciens et les services techniques de la mise en place d'un répartiteur professionnel.

M. Sarazin confirme qu'il s'avère parfois très difficile d'avoir l'intervention d'Orange. La municipalité fait son maximum pour résoudre les difficultés liées à la ligne téléphonique.

L'équipe pédagogique a été prévenue que des travaux importants sur la chaufferie sont prévus pour les vacances de Noël. Elle attend beaucoup de ces travaux car il fait parfois froid notamment dans le bureau de la directrice (16°C). Mme Allègre demande si elle peut utiliser un chauffage d'appoint. M Sarazin accepte.

Question des parents : « Avant les vacances, il a été demandé à la mairie de vérifier que les petites bêtes qui se baladent dans la classe de Mme Cottray ne soient pas des cafards. Qu'en est-il ? »

→ Après vérification, il s'avère que ce sont des insectes inoffensifs dont la population diminue en hiver.

Question des parents : Où en est la signalisation du secteur école et la réfection du passage piéton entre les 2 parkings ?

Les parents d'élèves rappellent cette demande qui a déjà été faite lors des 2 précédents conseils d'école. Mme Mesure explique que la responsable des travaux est en train d'étudier les solutions techniques concernant la signalisation lumineuse ; concernant le passage piéton, des plots devraient être installés pour sécuriser le passage.

Question des parents : Serait-il possible de réparer la lumière à la sortie de l'étude ?

Le spot de la raquette du parking devant l'école est en commande. Il sera remplacé dès réception. La lumière du parking derrière le centre de loisirs Oblin a été réparée le 18 novembre.

Question des parents : « Les enfants se plaignent souvent de bagarres sur la pause méridienne, qu'en est-il ? »

Les parents d'élèves élus évoquent des remontées de parents qui signalent des bagarres lors des temps de cantine. Les familles ont conscience que le temps passé dans la cour le midi étant plus long, les risques de disputes sont plus grands. Ils demandent à Mme Mesure, si les animateurs ont de leur côté constaté le même problème. Mme Mesure a tout à fait conscience que l'encadrement des enfants lors des récréations du midi demande beaucoup de vigilance. Elle va faire le point avec son équipe. L'équipe s'est d'ailleurs enrichie d'un nouvel animateur ; il fait aussi partie de l'équipe de l'accueil du matin et du soir.

8/ COOPERATIVE SCOLAIRE

Suite au départ de M. Buquet, un nouveau bureau a été nommé : Mme Pétilion en est présidente. Mme Tondu est trésorière et Mme Allègre est secrétaire.

A ce jour, il y a 2 524 € sur le compte de la coopérative scolaire.

Mme Tondu revient sur l'annulation du voyage scolaire du mois de mars 2020 suite au confinement. La coopérative scolaire avait versé 10 958,60 euros et à l'heure actuelle, l'école n'a été remboursée que de 6893,75 euros par l'organisme « Coté Découvertes ». Cela représente 70 % de la somme. Mme Allègre a contacté « Coté Découvertes » afin de récupérer les 30 % manquants. L'OCCE nous a en effet confirmé que nous étions en droit d'être remboursés.

(NB : au moment de la rédaction de ce compte-rendu, la somme manquante a été versée sur le compte de la coopérative scolaire soit 4 064,85 euros.)

Mme Tondu demande à la mairie si de leur côté, la somme a été remboursée en totalité. M. Sarazin ne peut répondre à cette question avec certitude, il va se renseigner auprès du service concerné.

Cette année encore, l'équipe enseignante a fait appel à la générosité des parents ce qui a permis de récolter 2 605 euros. Les enseignants remercient les parents.

Avec cet argent, l'école a notamment abonné chaque classe à différents magazines et a aussi complété les manuels numériques.

Pour clôturer les comptes à la fin de l'année scolaire, le bureau fera appel à deux personnes extérieures dont au moins un parent d'élève.

DATES DES PROCHAINS CONSEILS D'ÉCOLE

Mardi 15 mars 18h15

Mardi 28 juin 18h15

Séance levée à : 20h05